



NOTIFICATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

**A l'attention de M. DELCOURT
gérant du Bowling Cap Malo à la MEZIERE (35520)**

Pj : fiche de synthèse

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que suite à la décision de la commission régionale du 8/12/2016, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est attribué à la SARL BOWLING CAP MALO pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif
- Handicap mental
- Handicap moteur

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente notification.

Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois.

Fait à Rennes, le 17 janvier 2016.

Pour le Président,

Annie GUYADER

Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE)